

A la suite du Comité interministériel de la jeunesse du 4 mars, le CESE appelle à une meilleure prise en compte des jeunes dans les décisions publiques

La Clause « d'impact jeunesse » visant à évaluer de façon systématique, l'impact de chaque texte de loi sur les jeunes présentée par le Premier Ministre lors du Comité Interministériel du 4 mars, est une avancée positive souligne le CESE. Dans son avis sur les droits sociaux des jeunes rapporté par Antoine Dulin en 2012, le CESE recommandait, de s'inspirer de la méthode québécoise du «paragraphe jeunesse» dans chacune des politiques publiques afin d'obliger chaque instance de décision à en anticiper les effets sur la jeunesse.

Le CESE se félicite également de la volonté affichée par de Valérie Fourneyron, Ministre de la jeunesse et des sports, de **privilégier le droit commun dans la nouvelle politique de jeunesse**. A cet égard, le CESE rappelle qu'il a proposé en 2012, dans un avis sur l'emploi des jeunes rapporté par Jean-Baptiste Prévost, d'abaisser la limite d'âge pour l'attribution de plein droit du RSA, de 25 à 18 ans, en conditionnant cette évolution à un suivi individualisé et à des obligations strictes. Le bénéfice du RSA n'est aujourd'hui ouvert aux jeunes âgés de moins de 25 ans que s'ils justifient d'une activité professionnelle exercée à temps plein pendant au moins deux ans.

Enfin, il ressort du Comité interministériel sur la jeunesse, une **volonté d'associer davantage les jeunes à la construction des politiques publiques**. Le CESE approuve cet engagement et rappelle les mesures proposées dans son avis sur les droits sociaux des jeunes, à savoir :

- une association accrue des jeunes à la définition, à la mise en œuvre, mais également à l'évaluation des politiques, en particulier des politiques de jeunesse.
- une participation des jeunes aux politiques publiques. Au niveau national, avec l'installation d'un Conseil d'orientation pour les politiques de jeunesse, sur le modèle du Conseil d'orientation des retraites. Au niveau local, avec la désignation au CESER, comme au CESE, de représentants des organisations étudiantes et des mouvements de la jeunesse.

Le Conseil économique social et environnemental appelle donc de ses vœux la mise en œuvre de ces préconisations. Dans un contexte où près de la moitié des jeunes imaginent que leur vie sera pire que celle de leur parent et ne font plus confiance aux hommes et femmes politiques (*Enquête Génération quoi 2014*), la jeunesse doit être une priorité d'investissement social pour le gouvernement.

Pour plus de renseignements sur les avis du CESE relatifs à la jeunesse :

Avis sur « Droits réels, droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes » :

<http://www.lecese.fr/travaux-publies/droits-formels-droits-reels-ameliorer-le-recours-aux-droits-sociaux-des-jeunes>

Avis sur « l'emploi des jeunes » :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_16_emploi_jeunes.pdf

Contacts presse :

Kaéna HALOUA

01.44.69.54.14

kaena.haloua@clai2.com

Victor de Moulins

01.80.50.53.12

victor.demoulins@clai2.com